

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La formation professionnelle est **un droit individuel** qui permet à toute personne – salarié, indépendant, demandeur d'emploi – de **se former tout au long de sa vie**.

POURQUOI SE FORMER ?

En mobilisant vos droits à la formation, vous pouvez **évoluer dans votre vie professionnelle** :

- **gagner en compétences** au sein de votre entreprise ;
- **changer de métier** et vous reconverter ;
- **trouver** ou accéder à un emploi qui correspond à vos attentes.

COMMENT CHOISIR SA FORMATION ?

Pour être guidé dans vos choix, renseignez-vous **au sein de votre entreprise**. Plusieurs personnes y sont à votre écoute : employeur, DRH, délégué du personnel, comptable...

Des **conseillers en évolution professionnelle** sont, par ailleurs, présents sur tout le territoire pour vous aider gratuitement à définir et mettre en œuvre votre projet professionnel.

Pour trouver le conseiller le plus proche de chez vous, renseignez-vous, selon votre situation, auprès de Pôle emploi, Cap emploi, l'Apec, votre mission locale ou de votre opérateur régional de conseil évolution professionnelle.

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

Plus de **9 Français sur 10** souhaitent se former.

Et vous ?



Téléchargez l'application **MonCompteFormation** ou rendez-vous sur le site web www.moncompteformation.gouv.fr

Application disponible sur



**FORMATION
JE PASSE À
L'ACTION**



**L'appli
qui change tout
à la formation
professionnelle**

#FormationJePasseAlAction

**MON
COMPTE
FORMATION**

Avec l'appli MonCompteFormation

1 CONSULTEZ

Avec votre numéro de sécurité sociale et une adresse mail valide, connectez-vous en 2 clics sur l'application **MonCompteFormation**.

Retrouvez le montant disponible dont vous disposez pour vous former. Chaque année, **500 euros*** (dans la limite d'un plafond de 5 000 euros) sont versés sur votre compte formation.



Retrouvez **un catalogue de formations** complet et mis à jour en temps réel.

2 CHOISISSEZ

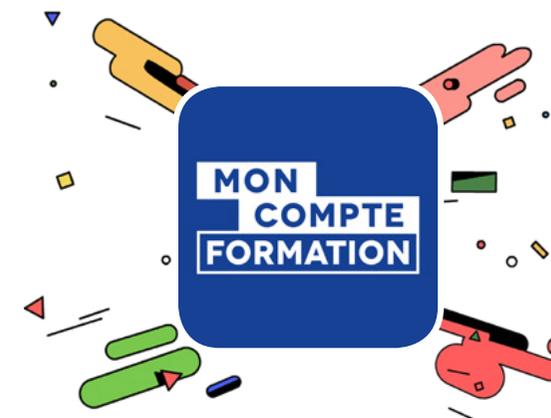
... parmi toutes les formations celle qui **correspond le mieux à vos besoins**.



... des formations **en ligne ou près de chez vous**.

3 PARTEZ EN FORMATION

Réservez directement votre formation et payez-la avec votre compte personnel de formation.



Si la formation ne nécessite pas des connaissances de base, vous aurez une **réponse sous 48 heures !**

* 800 € pour les personnes peu ou pas qualifiées ou en situation de handicap, dans la limite d'un plafond de 8 000 euros.